



Assemblée générale

Distr. limitée
29 juin 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Deuxième Commission

Point 126 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Projet de décision déposé par le Bureau

Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission

L'Assemblée générale,

Tenant compte, sans en préjuger, des processus plus larges de revitalisation et d'alignement en cours à l'Assemblée, dans les autres grandes commissions et au Conseil économique et social,

Notant les mesures qu'elle a prises précédemment pour adapter les méthodes de travail de la Deuxième Commission, notamment les mesures qu'elle a adoptées à titre exceptionnel à sa soixante-quinzième session pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) :

a) *Rappelle* sa décision 74/537 B du 21 juillet 2020 sur l'amélioration des méthodes de travail de la Deuxième Commission ;

b) *Prend note* du document de séance [A/C.2/75/CRP.5](#) sur la revitalisation des travaux de la Deuxième Commission, établi par le Bureau de la Commission à la soixante-quinzième session ;

c) *Félicite* le Bureau du travail qu'il a accompli pendant la soixante-quinzième session et l'invite à préparer et à organiser les travaux que la Deuxième Commission mènera durant la soixante-seizième session, en consultation avec les délégations et tirant parti des améliorations apportées aux méthodes de travail aux dernières sessions ;

d) *Constate* que certaines des mesures envisagées dans la décision 74/537 B restent à mettre pleinement en œuvre ;

e) S'agissant du débat général et des débats consacrés aux différents points de l'ordre du jour de la Deuxième Commission :

i) *Invite* les délégations à tenir compte du thème du débat général de la Commission dans les interventions qu'elles prononceront au cours de ce débat ;

ii) *Invite* le Bureau à continuer de faire des propositions visant à simplifier les débats consacrés aux différents points de l'ordre du jour de la



Commission par l'examen conjoint d'un ou plusieurs points de l'ordre du jour, qui seront adoptées après consultation de l'ensemble des membres ;

f) S'agissant des tables rondes et manifestations parallèles de la Deuxième Commission :

Invite le Bureau à envisager d'organiser les manifestations parallèles de la Commission au début de la session, la première ayant lieu après son débat général mais avant la session de fond de la Commission, notamment en recourant aux moyens technologiques modernes si nécessaire ;

g) S'agissant des rapports présentés à la Deuxième Commission :

i) *Rappelle* les dispositions applicables de la décision 74/537 B et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les rapports soient concis, mettent en évidence les faits nouveaux survenus depuis le rapport précédent, formulent des recommandations réalisables et comportent un résumé détaillé, comme le prévoit le paragraphe 76 de sa résolution 75/244 du 31 décembre 2020 ;

ii) *Invite* le Bureau à continuer de réfléchir aux moyens de renforcer le caractère interactif des discussions sur les rapports présentés à la Commission lors de consultations avec les délégations, y compris lors de réunions d'information informelles ;

h) S'agissant des projets de résolution présentés à la Deuxième Commission :

i) *Invite* les délégations à poursuivre leur examen de la périodicité des projets de résolution, et les invite également à envisager de rationaliser les mises à jour des projets de résolution, afin d'améliorer les méthodes de travail générales de la Commission ;

ii) *Décide* d'engager des discussions pour arrêter une définition commune des prorogations techniques ;

iii) *Invite* le Bureau, en cas de besoin, à faciliter une voie de négociation distincte, au début de la session, en vue de favoriser les discussions sur les questions transversales qui reviendraient dans plusieurs projets de résolution présentés à la Commission, afin d'éviter la répétition des mêmes débats d'un projet de résolution à l'autre ;

iv) *Invite* les délégations à envisager, dans la mesure du possible et de leur propre initiative, de corédiger les projets de résolution ;

v) *Invite* les membres de la Commission à envisager de proposer de faciliter la négociation des projets de résolution présentés à la Commission de manière à en améliorer les travaux ;

i) *Décide* de continuer à examiner et à améliorer les méthodes de travail de la Deuxième Commission lors de ses prochaines sessions, et d'axer les travaux de fond de la Commission sur les résolutions qui auront, entre autres, le plus d'impact sur l'exécution du Programme 2030 au cours de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;

j) *Prie* à cet égard le Bureau de continuer à mettre à jour le document de séance A/C.2/75/CRP.5 sur la revitalisation des travaux de la Deuxième Commission et de continuer à faciliter et à orienter ces efforts ;

k) *Décide* de suivre l'application de la présente décision à sa soixante-dix-septième session.